



21 juillet 2022

(22-5536)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

UNION EUROPÉENNE: RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2022/891 DE LA COMMISSION DU
1^{ER} AVRIL 2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° 664/2014 COMPLÉTANT
LE RÈGLEMENT (UE) N° 1151/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
EN CE QUI CONCERNE L'ÉTABLISSEMENT DES SYMBOLES DE L'UNION
POUR LES APPELLATIONS D'ORIGINE PROTÉGÉES, LES INDICATIONS
GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES ET LES SPÉCIALITÉS
TRADITIONNELLES GARANTIES ET EN CE QUI
CONCERNE CERTAINES RÈGLES RELATIVES
À LA PROVENANCE, CERTAINES RÈGLES
PROCÉDURALES ET CERTAINES
RÈGLES TRANSITOIRES
SUPPLÉMENTAIRES

Membre présentant la notification	UNION EUROPÉENNE
--	-------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement délégué (UE) 2022/891 de la Commission du 1 ^{er} avril 2022 modifiant le Règlement délégué (UE) n° 664/2014 complétant le Règlement (UE) n° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'établissement des symboles de l'Union pour les appellations d'origine protégées, les indications géographiques protégées et les spécialités traditionnelles garanties et en ce qui concerne certaines règles relatives à la provenance, certaines règles procédurales et certaines règles transitoires supplémentaires.
Objet	Indications géographiques
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/EEC/22_4819_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/EU/G/7 , IP/N/1/EU/14 ; IP/N/1/EU/G/8 , IP/N/1/EU/15 ; IP/N/1/EU/G/3

Brève description du texte juridique notifié	
Le texte modifie l'actuel Règlement (UE) n° 664/2014 de la Commission, qui est le Règlement délégué de la Commission lié au règlement (UE) n° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux indications géographiques dans le secteur alimentaire, qui a été modifié par le Règlement (UE) n° 2021/2117. Le texte porte notamment sur les règles spécifiques pour les demandes d'approbation de modifications à l'échelle de l'Union et d'approbation et de communication de modifications standard et temporaires.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	11 juin 2022
Autre date	Publication par le pouvoir législatif ou exécutif: 1 ^{er} avril 2022

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	20 juillet 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne Unité F.3 – Indications géographiques L130 07/233 B-1049 Bruxelles/Belgique AGRI-F3@ec.europa.eu

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.